Agent d'accueil

L'agent d'accueil assure l'accueil du public. Il accompagne la première demande au plan administratif, l'identifie, la qualifie et l'oriente vers les services ou les professionnels concernés.

Le métier

L'agent d'accueil est garant de l'image du service public. Il travaille en bureau. Ses horaires sont réguliers, mais il peut effectuer des heures supplémentaires en cas d'ouverture exceptionnelle de l'établissement. Il doit faire preuve d'une grande disponibilité.

Les activités

- · Accueillir et renseigner le public
- Identifier et qualifier les demandes
- Orienter vers les services ou organismes compétents

Le recrutement sur ce métier nécessite l'obtention du concours d'agent social territorial, d'adjoint administratif territorial, ou d'adjoint technique des établissements d'enseignements, mais peut être réalisé sans concours.

SOLIDARITÉ COLLÈGES

DÉVELOPPEMENT LOCAL

INFRASTRUCTURES ET TRANSPORT

ÉCONOMIE

SPORT

CULTURE

TOURISME

